

N/REF : 23/07/2025 9H44 C:010081 I:15624

V/Email reçu le Mercredi 23/07/2025 à 9H44

SELON DEVIS N° 5060115

WAFFLE FACTORY

**5 RUE DU BOSPHORE
35200 RENNES**

IMMEUBLE : WAFFLE FACTORY
5 RUE BOSPHORE
35200 RENNES

Rennes, le 30 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 BOSPHORE - WAFFLE FACTORY 02 99 39 13 50

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5060115 du 19/06/2025 d un montant de
427.77 € TTC

Donneur d'ordre : Mme M ROETYNCK

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 05/08
PRISE DE RDV POUR LES ACCES
MISE EN PLACE VÉHICULE ET MATÉRIEL
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE
RÉPARATION BOÎTE D'ENCASTREMENT
DÉPOSE ET ENLEVEMENT PRISE DE COURANT SAILLIE
FOURNITURE ET POSE PRISE DE COURANT SAILLIE
FOURNITURE ET POSE DE 2 NÉONS FLUO
MISE EN TENSION ÉLECTRIQUE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 05/08/25 à 14H28 MARIE-VICTOIRE.ROETYNCK@WAF

BB TT Email envoyé le 19/06/25 à 11H35 M. M MARCESSE

Suite a donner : OUI. Le 01/08/2025 à 08:49

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/08/25 A 14:24 MME M ROETYNCK

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	356,48	356,48
	TOTAL H.T.		356,48
	T.V.A. a 20,00%		71,29
	TOTAL T.T.C.En EURO		427,77

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.